



Parenté et pouvoir. Une famille valencienne au service de la monarchie : les Scrivá, des Rois Catholiques au dernier des Habsbourg

Pascal Gandoulphe

► To cite this version:

Pascal Gandoulphe. Parenté et pouvoir. Une famille valencienne au service de la monarchie : les Scrivá, des Rois Catholiques au dernier des Habsbourg. Presses de l'Université de Montpellier. Famille, pouvoirs, solidarités dans le monde hispanique et méditerranéen, Dec 2000, Montpellier, France. Famille, pouvoirs, solidarités dans le monde hispanique et méditerranéen, pp.111-128, 2002, Famille, pouvoirs, solidarités dans le monde hispanique et méditerranéen. <hal-01365070>

HAL Id: hal-01365070

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01365070>

Submitted on 13 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pascal GANDOULPHE

Université de Provence (Aix-Marseille I)

Parenté et pouvoir.

Une famille valencienne au service de la monarchie : les Scrivá, des Rois Catholiques au dernier des Habsbourg.

Cette communication s'inscrit à la croisée de plusieurs réflexions qui ont pour objet la connaissance des moyens mis en œuvre par le pouvoir royal dans un état périphérique de la Monarchie espagnole -le royaume de Valence-, et ce, depuis le mariage des Rois Catholiques, et la réunion des couronnes de Castille et d'Aragon, jusqu'à la réforme de l'État entreprise par les Bourbons au début du XVIII^e siècle. Un premier travail -ma thèse de doctorat¹- a mis au jour l'architecture du système valencien de gouvernement et ses principaux rouages : sur une structure héritée du moyen-âge et formée d'un ensemble de charges dévolues à quelques lignages de la moyenne noblesse du royaume levantin, Ferdinand le Catholique a greffé une nouvelle institution, l'Audience royale de Valence. Cet instrument aux larges attributions, à la fois de justice et de gouvernement, jouait auprès du vice-roi un rôle similaire à celui du Conseil Suprême auprès du roi. Ce rôle était d'autant plus essentiel que le mandat du vice-roi, dès les dernières années du règne de Charles Quint, se réduisit le plus

¹ Les sources auxquelles nous ferons référence, sont identifiées par les abréviations suivantes:

AHN : Archivo Histórico Nacional (Madrid)

ACA : Archivo de la Corona de Aragón (Barcelone)

ARV : Archivo del Reino de Valencia (Valence)

ADPV : Archivo de la Diputación de Valencia (Valence)

ACP : Archivo del Colegio del Patriarca (Valence)

(CA : Consejo de Aragón, OM : Ordenes Militares, R : Real Cancillería, Leg : Legajo, Lib : Libro, Exp : Expediente)

Valeur des monnaies : 1 livre valencienne = 20 sous ; 1 ducat castillan = 21 sous ; 100 ducats = 120 livres

¹ Pascal GANDOULPHE, *Au service du roi. L'appareil d'État et ses agents dans le royaume de Valence (1556-1626)*, Thèse de doctorat inédite sous la direction de M. le Professeur Raphaël CARRASCO, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 1994, 489 p. ; "Pouvoir politique et clientèles familiales. Une réflexion méthodologique et quelques exemples : Les agents de l'appareil d'État dans le royaume de Valence (1556 - 1626)", *Actas del Congreso de Historia de la familia. Una nueva perspectiva sobre la Sociedad Europea* (Murcia, décembre 1994), Volume IV, *Familia, parentesco y linaje*, p. 195 - 212, Murcia, Universidad de Murcia, 1997.

souvent à une durée de trois années. Le caractère éphémère du mandat du principal représentant du roi tranche singulièrement avec la stabilité de fonction de tous les autres serviteurs de la monarchie, lesquels étaient nommés à vie. En outre, le vice-roi était le seul officier à n'être pas obligatoirement natif du royaume ; or, tous les magistrats, ceux de l'Audience y compris, devaient être Valenciens de naissance, à l'exception du régent de l'Audience qui pouvait être choisi parmi les ressortissants des autres royaumes de la Couronne d'Aragon.

Il apparaît donc clairement qu'au sommet de la hiérarchie des institutions valenciennes, Audience et Conseil d'Aragon, c'est sur les natifs du royaume pour l'une, sur ceux de la confédération catalano-aragonaise pour l'autre, que repose l'essentiel de l'exercice du pouvoir royal.

Au cours de cette période, le profil du vice-roi va évoluer : d'abord parent du monarque nommé pour une période indéterminée, le vice-roi de Valence ne sera plus qu'un aristocrate, catalano-aragonais parfois, ou castillan le plus souvent, nommé pour une période préétablie de trois ans. Une telle évolution va de pair avec une limitation de plus en plus grande de sa marge de manœuvre. C'est pour cette raison, que certains aristocrates castillans pressentis pour occuper cette charge l'ont refusée². Cet affaiblissement de la fonction de vice-roi au profit de l'Audience trouve son corrolaire à d'autres échelons de l'appareil de l'État. En effet, la création de l'Audience de Valence décidée par Ferdinand le Catholique puis son renforcement dans les premières années du règne de Philippe II, a été complétée par l'affectation systématique de juristes chargés d'assister les nobles valenciens titulaires des charges de gouverneurs, *bailes*, et *maestre racionales*. En permettant la promotion des magistrats à tous les échelons des institutions de l'État, la monarchie a réduit le rôle que jouait naturellement la noblesse dans l'exercice du pouvoir au profit d'un personnel choisi, non plus pour son statut, mais pour sa technicité - tous les magistrats étaient docteurs en droit civil et en droit canon- et pour son indépendance vis-à-vis de cette même noblesse.

À partir des dernières années du XVI^e siècle, face à la promotion des *letrados*, la noblesse chercha à préserver l'influence qu'elle exerçait naturellement, si l'on peut dire, sur les institutions de la monarchie : de jeunes nobles entreprirent une carrière de juriste et occupèrent les postes que leurs titres universitaires leur permettaient de solliciter. De plus, poursuivant le même objectif, la noblesse n'hésita pas à favoriser, par le mariage, l'intégration de familles d'origine roturière dont certains membres s'étaient consacrés à la magistrature. Cela comblait le désir d'ascension sociale de ces magistrats issus de la roture : fréquemment anoblis par le roi pour services rendus, ils

² Emilia SALVADOR ESTEBAN, Rafael BENITEZ SANCHEZ-BLANCO, "Las instrucciones reservadas de Felipe IV al Duque de Arcos, virrey de Valencia (1642)", *Estudis 13*, p. 151-170, Universidad de Valencia, Departamento de Historia Moderna, Valence, 1989.

parachevaient leur stratégie d'ascension sociale en s'intégrant dans un lignage nobiliaire. Nombreux furent ainsi les *letrados* qui, grâce à leur richesse ou grâce à leur pouvoir, purent unir un de leurs descendants, le plus souvent une fille, à ceux de la noblesse titulaire de charges administratives ou militaires.

L'on voit donc comment des groupes sociaux différents établirent des stratégies les amenant à constituer un groupe uni dans une communauté d'intérêts puis à se fondre dans ce que j'appellerai une élite de pouvoir. Dans le cadre du système constitutionnel particulier au royaume de Valence, fondé sur le pactisme institutionnel, cette élite joue un rôle-clé dans l'exercice du pouvoir : à la fois impliquée dans le fonctionnement des institutions royales et largement en prise sur d'autres facteurs de pouvoir, tant locaux (Généralité, conseil municipal) qu'extra-institutionnels (Église, aristocratie ...) elle exerce une fonction de médiation entre le centre de décisions de la monarchie et les forces vives du royaume. Elle canalise les réseaux de clientélisme et constitue ainsi l'un des principaux vecteurs de la fidélité au pouvoir royal.

Si l'existence d'une telle élite dirigeante est désormais un fait reconnu³, les modalités et les ressorts de sa formation, sont loin d'être clairement identifiés. Il ne suffit plus, pour ce faire, de s'intéresser aux seuls individus exerçant une activité quelconque au sein de l'appareil de l'État, mais il est indispensable d'adopter une approche globalisante permettant de situer ces mêmes acteurs dans le système plus vaste dans lequel ils évoluent, un système où les relations institutionnelles ne sont qu'une partie des liens qui se tissent et se superposent à d'autres relations, familiales ou d'intérêt. C'est dans cette perspective que nous nous intéressons à la reconstruction de réseaux familiaux, aussi bien dans la diachronie, révélatrice de la pérennité des lignages, que dans la synchronie où se déploie la clientèle, à un moment donné, du chef de lignage. Les deux dimensions sont indissociables. Le prolongement dans le temps est déterminé par l'efficacité pragmatique du lignage dans le présent, celle-ci, bien souvent, est le fruit d'une stratégie mise en œuvre en amont, par des aïeux avisés et repose sur une politique d'alliances matrimoniales et de transmission du patrimoine. Il semble bien cependant que ces stratégies échappent aux déterminismes étroits dans lesquels une approche par trop théorique serait tentée de les voir s'inscrire. La part du hasard, loin d'être négligeable, pèse sur les destins individuels.

³ James S. AMELANG, *La formación de una clase dirigente : Barcelona 1490-1714*, Ariel Historia, trad. española, Barcelone, 1986, 232 p., Janine FAYARD, *Les membres du Conseil de Castille à l'Époque Moderne (1621-1746)*, Librairie DROZ, Genève, 1979, 611 p., Pedro MOLAS RIBALTA, Javier GIL PUJOL, *Historia social de la administración española. Estudios sobre los siglos XVII y XVIII.*, Consejo Superior de Investigaciones Científicas. Instituto MILA y FONTANALS. Departamento de Historia Moderna, Barcelone, 1980, 289 p., Jean MOUYEN, "Identification et situation de fortune de l'oligarchie urbaine de Valence dans la deuxième moitié du XVII^e siècle", *Les élites locales et l'État dans l'Espagne moderne du XVI^e au XIX^e siècle*, Éditions du CNRS, Paris, 1993, p. 97 - 128

C'est ce qu'illustre la trajectoire des Ram Scrivá de Valence que l'on a pu suivre, du moins pour une partie de ce lignage, de Ferdinand le Catholique à la Guerre de Succession. Nous ne sommes pas renseignés avec la même précision tout au long de cette période de deux siècles. L'on connaît mieux l'histoire de cette famille, dont la pérennité au service du roi est remarquable, jusqu'aux premières décennies du XVII^e siècle que dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Cela s'explique aisément par notre méthode de travail qui a consisté à identifier les liens familiaux des officiers royaux ayant exercé leur activité pendant les règnes de Philippe II et Philippe III, puis à procéder par élargissements successifs, par cercles concentriques en quelque sorte, en fonction des sources consultées, dans la synchronie comme dans la diachronie. Le résultat est présenté en annexe sous la forme d'un tableau généalogique.

À ce stade de notre recherche, nous ne prétendons pas apporter de conclusion définitive concernant la dynamique sociale des élites valenciennes issues de la noblesse de service du royaume, mais suivre seulement certaines pistes de réflexions que, dans des précédents travaux, nous n'avions fait qu'ébaucher.

Afin d'éviter une approche trop descriptive de l'histoire des Scrivá de Romaní, nous avancerons quelques éléments mettant en évidence des tendances et des structures en fonction d'une périodisation. Ainsi, après avoir présenté les différentes charges occupées par les individus dont il est ici question, nous distinguerons trois étapes dans l'histoire des Scrivá de Romaní:

- la fin du XV^e siècle et la première moitié du XVI^e voient se consolider la position de ce lignage au sein de la classe dirigeante du royaume ;

- pendant la seconde moitié du XVI^e siècle, qui correspond à l'apogée des Scrivá, des stratégies d'extension sont mises en œuvre et deux branches se dissocient ;

- enfin, au tournant des deux siècles, alors que disparaît de l'échiquier politique la branche aînée de ce lignage, celle d'un cadet prend le relais et se maintient sur le devant de la scène jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

Pour chacune de ces périodes, nous mettrons en lumière les différents facteurs économiques, politiques, mais aussi biologiques, ayant déterminé la trajectoire des Scrivá.

La gestion des finances royales.

Les gentilshommes concernés par cette étude occupent quelques uns des postes clés d'une structure politique et administrative édifiée au cours de la période écoulée entre la reconquête du royaume par Jacques Ier (début du XIII^e siècle) et le règne d'Alphonse V d'Aragon (début du XV^e siècle). Il s'agit

des charges de *maestre racional*, de *baile* et de lieutenant de *baile* général, de lieutenant de trésorier général, et de receveur de la *bailía* générale de Valence.

Il est à remarquer qu'elles ont en commun de concerner la gestion du patrimoine royal : contrôle des comptes des officiers royaux pour le *maestre racional*, paiement de tout ce qui relève des finances royales, salaires, pensions, achats divers, ou perception des rentes et des droits royaux pour le *baile*, son lieutenant et le receveur de la *bailía*. À l'époque qui nous intéresse, cette structure est quasiment figée depuis près de deux cents ans et certaines des charges qui la composent ont été monopolisées, en quelque sorte patrimonialisées, par certaines familles de la noblesse valencienne. Les Vich "détiennent" et transmettent à leur descendance celle de Maestre Racional depuis sa création en 1419 jusqu'en 1470, puis vient le tour des Ram Scrivá, qui deviendront les Scrivá de Romaní et accaparent la charge pendant plus d'un siècle. En apparence donc, aucune modification, si ce n'est, comme nous l'avons souligné plus haut, le renforcement du rôle des "techniciens", *letrados* ou notaires, au détriment des titulaires de ces charges éminentes. Nous reviendrons plus loin sur le cas particulier de l'office de receveur de la *bailía* pour l'exercice duquel, au tournant des XVI^e et XVII^e siècles, furent pressentis des hommes au profil fort différent.

L'essor des Scrivá : (fin du XV^e siècle et première moitié du XVI^e siècle).

En esta familia siempre ha havido varones de grande prudencia, y valor, y así hallamos en los Anales de la Ciudad, que los officios de Justicia, y Jurados, y otros del Regimiento, desde el año 1306, hasta en esta hera, se han encomendado a los desta familia como a Patricios Principales quarenta y dos vezes, en que han sido siempre muy alabados.⁴

C'est par ces mots que, en 1563, le chroniqueur Martín de Vicihana évoque, du vivant de Juan Jerónimo Scrivá de Romaní alors *maestre racional*, le prestige du lignage de celui-ci. À l'instar de la plupart des lignages de la moyenne noblesse valencienne, et à en croire l'histoire officielle de Vicihana, le fondateur de celui de Scrivá s'est illustré lors de la reconquête du royaume du Levant. Jacques I^{er} récompensa les services de Guillén de Scrivá en lui concédant la seigneurie du village de Patraix en 1239. Cette seigneurie constituera, plus tard, le cœur du majorat des Romaní dont la possession, comme nous le verrons dans les lignes qui suivent, sera l'objet d'incessants conflits entre des branches différentes du lignage. Les Scrivá, outre les charges

⁴ Martín de VICIANA, *Crónica de la inclita y coronada ciudad de Valencia y de su reino*. (Primera, segunda y tercera parte), Edición de la Sociedad Valenciana de Bibliófilos, Copie fac-similé en trois volumes (Colección Biblioteca Valenciana), Librerías Paris-Valencia, Valence, 1563, 1881-1882, 1980, t. II, p. 132

municipales que mentionne Viciana, ont exercé d'autres fonctions de gouvernement au XIV^e siècle : celles de *baile general*, par deux fois, puis celle de *lugarteniente de general gobernador*. Après une éclipse, le nom de Scrivá réapparaît dans la liste des grands serviteurs de la couronne à la fin du XV^e siècle : Ximen Pérez Scrivá fut vice-roi de Sardaigne et son frère, Juan Ram Scrivá, fut nommé *maestre racional* du royaume de Valence en 1477. Le retour des Scrivá sur le devant de la scène politique se produit à l'avènement de Ferdinand le Catholique ; ils s'y maintiendront pendant près de deux siècles.

C'est à partir de ce moment-là que nous sommes mieux renseignés sur la trajectoire des Scrivá, ou plus précisément, les éléments dont nous disposons et qui concernent cette période sont des informations de première main, tirées des archives notariées que nous avons pu consulter.

Cependant, une première question se pose que nous n'avons pas, à ce jour, pu élucider entièrement. Juan Ram Scrivá est le deuxième fils de Ximen Pérez Scrivá et de Beatriz Ram. De l'aîné, en théorie héritier du majorat des Romaní échu à Maffre Scrivá⁵, père de Ximen Pérez Scrivá, et grand-père de Ximen Pérez *el menor*, nous ne connaissons que la fonction de vice-roi de Sardaigne qu'il a exercée et le mariage qu'il a effectué avec Beatriz de Corella. Nous ne possédons aucune information sur sa descendance. Il est probable qu'il n'en a pas eu puisque c'est l'un des fils de Juan Ram Scrivá, prénommé Juan comme son père, qui est déclaré héritier du majorat de doña Elisenda de Romaní, morte sans descendance directe en 1398, à l'issue d'un procès l'ayant opposé à une autre branche du lignage des Scrivá.

L'hypothèse que nous formulons, sans pouvoir, rappelons-le, apporter d'autres preuves qu'un faisceau d'indices convergents, est que cette décision de justice est étroitement liée à la position dominante de cette branche des Scrivá en faveur de laquelle elle est rendue.

Cette position dominante repose sur plusieurs facteurs :

-la faveur du roi que traduit la pérennisation des Scrivá au service de la monarchie : Juan Scrivá exerça la charge de *maestre racional* jusqu'en 1548 d'abord conjointement avec son père Juan Ram Scrivá dès 1501, puis seul à la mort de ce dernier survenue en 1515⁶. Ensuite, dès 1523, il obtint de faire nommer Juan Jerónimo Scrivá, son fils, qui était ainsi assuré de recevoir l'office après le décès de son père⁷. Selon un schéma similaire, Juan Jerónimo transmettra la charge à son fils Joaquín.

⁵ ACA Sástago, Lío I 2, Doc 1

⁶ Enrique CRUSELLES, *El Maestre Racional de Valencia. Función Política, Desarrollo Administrativo del Oficio Público en el siglo XV*, Edicions Alfons El Magnànim, Institució Valenciana d'Estudis i investigació, Sindicatura de Comptes, Valence, 1989, 292 p. , p. 152

⁷ ACA Sástago Lío B Doc 8

-une assise économique solide. C'est à ce deuxième point, plus complexe à analyser, que nous allons consacrer les lignes qui suivent⁸.

Avant d'être désigné, par la justice du roi, héritier du majorat des Romaní, Juan Scrivá occupait déjà, au sein de sa fratrie, une position clairement prépondérante. D'abord, dès 1524, il était le dernier enfant mâle vivant. L'un de ses frères, Angel, était militaire. Lorsqu'en 1515 leur père Juan Ram rédigea son testament, Angel n'était déjà plus de ce monde, mort sans doute lors des récentes campagnes militaires. De l'autre frère, Francisco Miguel, l'on ignore tout sauf la date de sa mort, sans descendance, en 1524. Il ne semble pas avoir été marié, malgré sa position d'héritier universel des biens de son père qui faisait de lui un parti enviable. Juan Scrivá, donc, était le seul enfant mâle de sa fratrie susceptible d'avoir une descendance.

C'est ce facteur-là qui nous paraît expliquer qu'en 1519, celui-ci plutôt que Francisco Miguel, fût désigné héritier universel par une certaine Isabel Sarañon⁹. L'arrière grand-père de Juan Ram Scrivá, Jaime, avait épousé en premières noces Geraldona de Romaní et en secondes Leonor de Sarañon. De ce second mariage est issue la branche des Scrivá qui nous intéresse, ce qui explique, sans toutefois indiquer le lien exact, la parenté qui unissait Isabel Sarañon à Juan Scrivá.

Toujours est-il qu'en 1519, Isabel Sarañon, veuve de Bernart Sorell, fit de Juan Scrivá l'unique héritier de ses biens. Elle décéda deux ans plus tard. Son héritage, quoique modeste, constituait un complément de fortune appréciable. Il se composait des éléments suivants : deux cens, correspondant à un capital de 8 400 sous, soit 420 livres valenciennes, la propriété d'un bain public situé dans la paroisse de San Andrés, rapportant un loyer annuel de 720

⁸ Avant d'entrer dans le vif du sujet, il semble nécessaire d'apporter quelques précisions sur le droit successoral en vigueur dans l'ancien royaume de Valence. À la différence du droit castillan, le droit valencien confère une très grande liberté au testateur à l'heure de répartir ses biens entre ses différents héritiers. Le testateur nomme *hereu universal* -héritier universel- celui de ses héritiers qui reçoit la totalité ou l'essentiel de ses biens dont le détail n'apparaît pas toujours dans le testament mais seulement dans l'inventaire des biens du défunt. Le testateur peut ensuite répartir à sa guise le reste de son patrimoine entre les autres enfants de la fratrie, lorsqu'il y en a, mais il n'y est pas tenu puisque le droit l'autorise à ne leur verser qu'un dédommagement symbolique d'une pièce d'or -*una dobla de or per legitima*. Cela, bien sûr, pour ce qui est des biens libres exclusivement. En ce qui concerne les biens formant un majorat, leur transmission ne déroge pas à la règle définie lors des Cortès de Toro de 1505 : les biens sont inaliénables et leur détenteur en maîtrise la transmission qui suit généralement, mais pas toujours, la primogéniture masculine. Le système, dans son ensemble, est beaucoup plus souple qu'en Castille où les mécanismes de répartition du patrimoine entre les différents membres d'une fratrie, plus rigides, limitent les possibilités de concentration des biens en la personne d'un seul héritier.

⁹ ARV P 265 f° 255 v° à 301 v°

héritage de Isabel Saranyo y de Sorell, veuve de Bernard Sorell, cav, test° Miquel Torrent du 16 07 1519 et publié le 15 10 1521

sous et l'usufruit du *terç delme e morabati* du village d'Alboraya¹⁰ affermé pour un montant de 500 sous annuels, le tout représentait une rente annuelle de 1780 sous, soit 89 livres de monnaie valencienne.

Le majorat hérité de doña Elisenda de Romaní était, lui, d'une toute autre importance¹¹. Il comprenait notamment :

- les seigneuries des villages de Patraix et de Beniparrell assorties de nombreuses propriétés foncières.

- plusieurs cens correspondant à une rente annuelle de 110 livres

- une maison située à Valence dans la paroisse de San Martí

- plusieurs bénéfices ecclésiastiques

La possession de ce majorat conférait à Juan Scrivá, qui pour en respecter l'une des clauses, adjoignit au sien ainsi qu'à celui de ses descendants le nom de Romaní, puis à son fils Juan Jerónimo qui en hérita, une position dominante au sein de leur lignage. La prépondérance économique et sociale de cette branche des Scrivá, s'accompagne de l'exercice continu d'une fonction politique : la charge de *maestre racional*. Voilà réunis tous les ingrédients d'une réussite durable : descendance, fortune et pouvoir.

Pareille réussite est le fruit d'une heureuse stratégie matrimoniale dont nous allons, pour cette période que l'on peut qualifier d'ascension sociale, considérer à présent les modalités.

L'on remarque la répétition d'un certain nombre d'unions entre les lignages Scrivá et Boyl, de la branche des seigneurs du village de Manises situé dans la riche *huerta* de Valence et connu pour sa production de céramique :

- Margarita Scrivá et Pedro Boyl (mariage mi-XV^e siècle)

- Juan Scrivá et Jerónima Boyl (mariage en 1507), qui n'est autre que la petite fille de Margarita et de Pedro.

- la belle-mère de Juan Jerónimo Scrivá est une Boyl, Lucrecia, mariée à un Zapata de Mercader, seigneur du village d'Argelita (mariage fin XV^e siècle ou début XVI^e siècle).

- enfin, Isabel María, fille de Juan Scrivá et sœur de Juan Jerónimo épouse Juan Boyl.

Cette tendance, clairement endogamique, et qui témoigne d'une solidarité entre les deux lignages, permet de concilier deux pratiques apparemment antagoniques : la concentration du patrimoine sur un individu, à l'instar de celle dont a bénéficié Juan Scrivá, et sa transmission par voie collatérale (oncle / neveu, tante / nièce).

Le cas du fils de Juan Scrivá y de Romaní, Juan Jerónimo, illustre la première tendance. Tout d'abord, il était assuré, dès l'année 1523¹², de recevoir

¹⁰ Il s'agit du tiers de la dîme que le clergé reverse au trésor royal.

¹¹ ACA Sástago, Lío H, Doc 10

¹² ACA Sástago Lío B Doc 8

la charge de *maestre racional* au décès de son père, ensuite, il avait reçu la promesse de la donation du majorat d'Elisenda de Romaní au moment de son mariage avec Angela Mercader en 1536¹³, enfin, il reçut depuis son mariage une rente annuelle de 375 livres valenciennes en raison d'une clause du contrat de mariage réalisé entre ses parents Juan Scrivá et Jerónima Boyl. Rappelons également que le mariage qu'il avait conclu en 1536 avec Angela Mercader y de Zapata est particulièrement avantageux pour les Scrivá. Angela, qui était Boyl par sa mère, apporta une dot conséquente : 5 000 livres en titres de rente, et surtout, la seigneurie du village d'Argelita, dont elle conservait la maîtrise de la transmission car il lui appartiendrait de choisir, parmi leurs enfants, le futur seigneur de ce fief.

À cela vient s'ajouter l'héritage de l'une de ses tantes maternelles, Leonor Angela Boyl, décédée en 1567. Certainement sans descendance de son union avec don Francisco Sans, seigneur du village de Benimexix, Leonor Angela transmet son patrimoine à Juan Jerónimo qui, à ce moment-là, est l'homme le plus puissant du lignage des Scrivá plutôt qu'à la branche aînée des Boyl, seigneurs de Manises, dont elle était la cadette¹⁴. Le fait est suffisamment rare pour qu'il mérité d'être souligné¹⁵. Ainsi, peu de temps avant de mourir, Juan Jerónimo reçut un capital formé de cens rapportant une rente annuelle de 230 livres, un palais (*casa principal*) situé dans la paroisse de San Martín à Valence, ainsi que d'autres maisons, plus modestes, dans le même quartier. Il semble bien que cette concentration du capital familial sur la personne de Juan Jerónimo Scrivá ait eu pour objet de renforcer sa position prépondérante au sein du groupe que formaient ces branches des lignages Boyl et Scrivá qui avaient scellé leur solidarité au moyen d'une série de mariages croisés.

Mais qu'en est-il du reste de la fratrie ? Il est bien connu que l'institution du majorat et la nécessité de doter les filles en vue de leur mariage exige, au sein d'une fratrie, une discipline de fer pour que soient acceptées les frustrations que supposent de telles pratiques conduisant fatalement à la concentration du patrimoine familial sur quelques uns, au détriment des autres. Des stratégies visant à corriger les effets de cette concentration ont été mises en lumière par les historiens s'étant intéressés à la question¹⁶ : outre certaines clauses testamentaires obligeant l'héritier du majorat à verser une rente à un ou

¹³ ARV P 265 f° 255 v° à 301 v°

¹⁴ ACA Sástago Lío H 14

¹⁵ Plus tard, les épouses sans descendance de la branche affaiblie des Scrivá restitueront toutes leurs biens à un membre de leur propre famille (voir plus loin).

¹⁶ Voir notamment : Francisco CHACON JIMÉNEZ, "Hacia una nueva definición de la estructura social en la España del Antiguo Régimen a través de la familia y las relaciones de parentesco", p. 75-104, *Historia social*, n° 21, 1995 (I), Fundación instituto de historia social, Valence ; Jesús HERNÁNDEZ FRANCO y Antonio PEÑAFIEL RAMÓN, "Parentesco, linaje y mayorazgo en una ciudad mediterránea : Murcia (siglos XV-XVIII)", p157-183, *Hispania, Revista española de historia* n° 198, vol LVIII/1, 1998

plusieurs frères ou sœurs, une part du patrimoine libre circule en parallèle de la filiation directe, le plus souvent d'oncle à neveu ou de tante à nièce.

L'examen du testament de Juan Scrivá y de Romaní¹⁷, rédigé et exécuté en 1548, est éloquent à ce propos. Il révèle l'existence d'un système permettant d'accorder une compensation aux enfants de la fratrie exclus du majorat : Francisco Luis, Honorato, Magdalena et Isabel María (seul Jerónimo, bâtard, a été l'oublié de cette solidarité familiale, mais il se peut que d'autres mesures le concernant aient été prises auparavant). Francisco Luis hérita des biens de son oncle Francisco Miguel. Ce dernier avait été désigné héritier universel par le testament de Juan Ram Scrivá, son père, en 1515. On ne s'étonnera pas d'une telle décision qui semblait privilégier le second de la fratrie, car n'oublions pas que l'aîné n'était autre que Juan Scrivá, qui exerçait déjà la fonction de *maestre racional* et qui, à ce moment-là, était en passe d'hériter du majorat d'Elisenda de Romaní. Il semble donc, que l'on fît en sorte de distribuer à bon escient le patrimoine existant de façon à assurer la subsistance de chacun. Francisco Miguel, qui héritait entre autres choses d'une maison située dans la paroisse de San Esteban, *trinquet dels cavallers* mourut prématurément en 1524 après avoir pris soin de léguer ses biens au fils aîné de son frère Juan Scrivá, c'est-à-dire Juan Jerónimo. Or celui-ci, nullement dans le besoin, renonça à cet héritage au profit de son frère cadet Francisco Luis. Voilà pour le premier. Le second, Honorato, hérita des biens de doña Violanta Mompalau y Castellví que nous n'avons pas pu relier clairement aux différents personnages de cette histoire, mais que nous supposons avoir quelque parenté avec la grand-mère d'Honorato, doña Beatriz de Mompalau. Quant à Magdalena, elle hérita d'un bien provenant de sa tante Francisca Scrivá (épouse de Jerónimo Loris). Cette dernière avait désigné comme héritière sa belle-sœur, épouse de Juan Scrivá, laquelle céda son bien à sa fille Magdalena qui épousa don Cristóbal Fenollet. Isabel María, enfin, qui épousa don Juan Boyl, avait été gratifiée en 1545 de la somme considérable de 2 000 ducats par la duchesse de Calabre, épouse de don Fernando de Aragón, vice-roi de Valence de 1536 à 1550.

Ce dernier point illustre, s'il en était besoin, le profit que peut générer indirectement l'exercice d'une charge de gouvernement. L'ensemble est une belle réussite, en somme, qui vient récompenser la discipline du groupe familial.

Ainsi, Juan Scrivá et son fils Juan Jerónimo ont su se tailler une place éminente aussi bien au sein des institutions du royaume que dans l'univers des élites, politiques et culturelles, de la société valencienne. Deux des exécuteurs testamentaires de Juan étaient de grandes figures de l'université de Valence : il s'agit de l'humaniste, érasmiste modéré bien que controversé, Juan de Celaya, formé à Paris, alors recteur de l'*Estudi general* et

¹⁷ ACA Sástago Lío I 2 Doc 40

de Luis Zapater qui fut un temps titulaire de la chaire de philosophie naturelle¹⁸. L'on retrouvera, vingt ans plus tard, ce lien unissant les Scrivá à l'université valencienne : Juan Bautista Burgos, titulaire de la chaire de théologie fut l'exécuteur testamentaire de Juan Jerónimo Scrivá et d'Angela Mercader. Cette dernière, passée à la postérité pour être une femme lettrée de son temps, désigna dans son testament, outre Juan Bautista Burgos, un autre théologien, Joaquín Molina, qui fut l'un des recteurs de l'*Estudi general*.

Le tableau de cette nébuleuse d'institutions et de groupes de pouvoir où se meuvent les Scrivá serait incomplet si l'on omettait de mentionner que Juan Ram Scrivá, son fils Juan et son petit-fils Juan Jerónimo ont tous été membres de la confrérie de Nuestra señora de la Seo, connue pour être l'une des plus riches de la ville, aux dires de Gaspar Escolano¹⁹, au sein de laquelle se retrouvaient d'autres membres des élites valenciennes.

L'élargissement (seconde moitié du XVI^e siècle).

L'union matrimoniale célébrée entre Juan Jerónimo et Angela Mercader plaça le couple en situation de transmettre deux majorats. L'on ignore s'il existait, dans la constitution de l'un ou de l'autre, une clause interdisant la transmission des deux à une seule et même personne, mais la stratégie fut la suivante : Joaquín Scrivá hérita de son père le majorat d'Elisenda de Romaní et un autre de ses frères, Onofre, reçut celui de Pedro Zapata qu'Angela Mercader avait apporté en dot à Juan Jerónimo. Voilà deux membres de la même fratrie à la tête, chacun, d'un majorat, et qui seront titulaires, l'un et l'autre, d'une charge administrative : celle de *maestre racional* pour Joaquín dès 1565, celle de *maestre de la Ceca* (la maison de la monnaie) pour Onofre qu'il obtiendra, vingt ans plus tard, en 1586.

Cette lignée des Scrivá se sépare donc en deux branches avec à leur tête, Joaquín Scrivá de Romaní pour l'une, et pour l'autre, Onofre Scrivá de Zapata. Nous reviendrons plus loin sur le sort des deux frères.

Le reste de la fratrie est composé de deux filles, Jerónima et Ana, et de deux garçons, Francisco, enfant légitime, et Juan Jerónimo, un bâtard. Seule Jerónima se maria en 1550 et apporta une dot d'un montant de 6 000 livres à son époux, le seigneur de Xálon et de Gata, Juan Dixer. La somme est importante mais il faut considérer que Juan était titulaire du majorat de son

¹⁸ Pour de plus amples informations sur la figure controversée de Juan de Celaya : voir Amparo FELIPO ORTS, *La Universidad de Valencia durante el siglo XVI (1499-1611)*, (Monografías y fuentes n° 18) Departamento de Historia Moderna, Facultad de Geografía e Historia, Universitat de València. Valence, 1993. 246 p.

¹⁹ Gaspar ESCOLANO, *Década primera de la historia de la insigne, y coronada Ciudad y Reyno de Valencia*. (Libros 1 a 9), Copie en fac-similé en 5 tomes, (Monografías y Fuentes n° 6) Universidad de Valencia, Departamento de Historia Moderna, Valence, 1610-1972, 2006 colonnes, livre V, col 1031

lignage. Cet argent provenait, pour 5 000 livres, de la dot de sa mère Angela Mercader y de Zapata. À la mort de celle-ci, en 1567, Ana, la seconde fille, reçut la somme de 1 500 livres avec pour obligation d'en léguer 1 200 à l'héritier universel désigné par sa mère -il s'agissait d'Onofre Scrivá-, au cas où elle mourrait sans descendance. Tel fut le cas : Ana ne se maria pas et devint religieuse. Quant à Francisco, qui entra lui aussi en religion et y fit carrière, il obtint un canonicat au chapitre de la cathédrale de Valence avant d'entrer à la Compagnie de Jésus. C'est aux bons soins de ce dernier que Juan Jerónimo confia l'éducation de son fils naturel qui portait le même prénom que lui, peut-être en signe d'attachement. Pour l'entretien de Juan Jerónimo, une pension annuelle de 40 livres était versée à un certain Pere Martí du village de Forcall.

Ce schéma de distribution du patrimoine au sein de la fratrie est proche de celui que l'on a mis en évidence à propos de la génération précédente. Relevons cependant l'ascension de la lignée dans la hiérarchie de la noblesse : les trois enfants mâles de Juan Jerónimo reçurent en 1577 un privilège royal les élevant, ainsi que leurs descendants, de la simple catégorie de *cavallers* à celle, plus prestigieuse, de nobles²⁰. En outre les trois enfants mariés de Juan Jerónimo et d'Angela se retrouvaient tous trois en position prépondérante au sein de leur lignée : Jerónima avait épousé le détenteur du majorat des Dixier, Joaquín et Onofre en avaient reçu un chacun.

Toutefois, l'on remarque que les unions matrimoniales de cette fratrie relèvent d'un autre système d'alliance avec de nouvelles familles. Après les Boyl de la génération antérieure, vient le tour des Castellví (Joaquín) et des Dixier (Jerónima) qui étaient eux-mêmes apparentés entre eux (la mère de Juan Dixier est une Castellví). C'étaient d'anciennes familles titulaires de fiefs plus importants que ceux que possédaient les Scrivá. Quant aux Matheu, avec lesquels s'unit Onofre, ils faisaient partie d'un groupe social moins élevé dans la hiérarchie de l'honneur que les précédents et leur origine était plutôt urbaine. Alors que les Castellví et les Dixier apportaient du prestige, Isabel Ana Matheu apportait de l'argent frais : sa dot, qui s'élevait à 8 500 ducats, était la plus élevée des mariages de cette génération des Scrivá²¹. En d'autres termes, cette tendance à sortir du groupe de familles alliées recouvre deux stratégies bien différentes : une promotion par le sang, dans le cas de Joaquín, par l'argent, dans celui d'Onofre. Les itinéraires des deux frères vont désormais diverger et bien différent sera le sort de leur postérité.

La dissociation (fin du XVI^e siècle et XVII^e siècle).

1 L'effacement.

²⁰ ACA Sástago, Lío B, doc 11

²¹ ACA Sástago, Lío K, doc 6

Voyons d'abord le cas de Joaquín, l'aîné, qui fut *maestre racional* de 1565 à son décès survenu en 1600. Marié deux fois, il eut, d'un premier mariage, deux enfants mâles qui moururent sans descendance ; en seconde noces, il eut deux filles.

L'on ignore le montant de la dot de sa première épouse, Dorotea Pellicer, mais celle que payèrent les parents de sa deuxième épouse, Rafaela de Castellví, du lignage des seigneurs de Carlet, était d'un montant comparable (5 000 livres) à celle qu'apporta Jerónima Scrivá, la sœur de Joaquín, à Juan Dixer. Il s'agit de montants plus faibles que celui de la dot d'Isabel Ana Matheu pour son mariage avec Onofre : cela s'explique par les différentes qualités de lignage dont il est ici question. Après que Joaquín noua de plus prestigieuses alliances, son destin fut marqué par l'adversité.

Voyons tout d'abord quel fut celui de son premier mariage et de la descendance qui en est issue. Sa première épouse Dorotea Pellicer décéda en 1564, cinq années seulement après leur union. Elle avait désigné l'un de ses enfants, dans l'ordre Melchor l'aîné, ou Pedro le second, comme héritiers des 1 500 livres de ses biens propres²². Mais ses enfants étant encore jeunes, et leur survie, aléatoire, elle ordonna la rédaction d'un codicille à son testament selon lequel, au cas où ses deux enfants mâles mourraient sans descendance, ses biens reviendraient à ses frères José ou Melchor Pellicer, et non à son mari, comme telle avait été sa première intention. La malheureuse avait vu juste et ses deux enfants mâles moururent jeunes et sans descendance. L'on ignore le sort de leur fille Isabel Juana.

Suivant la stratégie ascendante dessinée par Joaquín, le mariage de l'aîné, Melchor, célébré en 1581, scellait l'alliance des Scrivá avec l'éminent lignage des Ruiz de Corella, comtes de Cocentina depuis la fin du XV^e siècle²³. Les revenus annuels du comte, à en croire Martín de Vicianá, s'élevaient à plus de 10 000 ducats dans les années 1560. Certes, Hector Ruiz de Corella, père de la mariée, Isabel, appartenait à une branche collatérale des titrés de ce lignage mais une telle alliance était, à n'en point douter, une réelle promotion pour les Scrivá. Cela explique sans doute l'engagement pris par Joaquín Scrivá de faire de son fils Melchor, non seulement le futur *maestre racional* du royaume, mais aussi, le détenteur des seigneuries de Patraix et de Beniparrell. En échange de quoi, les Ruiz de Corella apportaient une dot de 7 000 livres²⁴.

L'on ignore la date exacte de la mort de Melchor Scrivá ; elle survint probablement peu après l'année de son mariage (1581) puisqu'il n'aura pas le

²² ACA Sástago, Lío I 2, doc 43

²³ ADPV e. 1. 2, caja 2

²⁴ id., ibid. : les 7 000 livres de dot se décomposent de la façon suivante : 1 000 en liquide au moment du mariage, 1 000 autres six ans plus tard, 4 400 en titres de rente, et 600 représentant la valeur estimées de deux maisons louées chacune 20 livres par an et situées dans la paroisse de San Juan del Mercado.

temps de laisser de descendance, peut-être après 1586, date à laquelle Joaquín Scrivá figure aux côtés d'Hector Ruiz de Corella parmi les témoins du mariage de Jorge de Castellví, fils du seigneur de Carlet²⁵. La seule certitude est qu'il décéda avant 1600, date à laquelle fut conclu le mariage de sa demi-sœur Leonor qui apporta comme dot à don Bernardino Zanoguera la charge de *maestre racional* dont la succession était désormais ouverte²⁶. Quant à Isabel Ruiz de Corella, par son testament, elle restitua à son père Hector, ou, à défaut, à son frère Francisco, la part du patrimoine qui avait servi à constituer sa dot²⁷.

À la différence de ce qui se produisit deux générations plus tôt, lorsque Leonor Angela Boyd choisit de transmettre ses biens aux Scrivá plutôt qu'aux Boyd, illustrant l'existence d'un lien solide entre les deux lignages, les biens apportés par les Pellicer et les Ruiz de Corella et qui ne "fructifièrent pas" dans l'alliance avec les Scrivá, retournèrent aux Pellicer et aux Ruiz de Corella. La solidarité ne joua pas en faveur des Scrivá, comme cela avait été le cas pour Juan Jerónimo, alors l'homme le plus puissant du groupe familial, mais en faveur du lignage d'origine. Il est peut-être vain de chercher à tout expliquer du comportement de ces acteurs sociaux par des règles parfaitement rationnelles, mais l'on se hasarderait tout de même à souligner quelques éléments significatifs. Contrairement aux Boyd qui avaient uni plusieurs de leurs parents aux Scrivá, les Pellicer et les Ruiz de Corella n'avaient à leur actif que le mariage de Dorotea avec Joaquín Scrivá, pour les premiers, et celui d'Isabel avec Melchor Scrivá, pour les seconds. L'absence de descendance issue de ces unions singulières ne pouvait être palliée par l'existence d'une parentèle commune qui aurait permis à un Pellicer, ou un Ruiz de Corella, de récupérer la mise de l'un de ses parents au moyen d'une transmission collatérale du patrimoine. La disparition des enfants mettait ainsi un terme à l'alliance établie entre ces lignages et signifiait, en quelque sorte, l'impossibilité de rentabiliser l'investissement consenti. En ce sens, la politique matrimoniale conçue par Juan Jerónimo Scrivá pour son fils Joaquín, à l'instar de celle définie par ce dernier pour les enfants de son premier lit, péchait par excès d'ambition.

Entretemps, un autre événement majeur était venu perturber les projets d'ascension sociale de Joaquín : la perte du majorat d'Elisenda de Romaní au profit de Gaspar Scrivá qui appartenait à une autre branche du lignage des Scrivá. L'on ignore encore les raisons de cette péripétie, fréquente dans la transmission des majorats : était-ce parce que Joaquín n'avait plus d'héritier mâle ou simplement parce que la justice qui s'était inclinée auparavant en faveur de son grand-père Juan Scrivá avait rendu, cette fois, une décision contraire ? Toujours est-il que Gaspar Scrivá, qui prit le nom de

²⁵ ADPV e. 1. 2. caja 1

²⁶ ACP Protocolos n° 9069

²⁷ ADPV e. 1. 4. caja 4

Romaní, faisait état de sa nouvelle situation lors de l'établissement de son contrat de mariage avec Magdalena Vich rédigé en 1587²⁸.

Examinons à présent quelle fut la trajectoire des deux filles nées du second mariage de Joaquín : Leonor et Angela.

La situation de Joaquín Scrivá n'était donc pas des meilleures lorsqu'il conclut le mariage entre sa fille Leonor et don Bernardino Zanoguera, peu de temps avant de disparaître en 1600. Comme les Scrivá, les Zanoguera étaient présents sur la scène politique valencienne. Plusieurs membres de la famille Zanoguera avaient déjà occupé des charges administratives ayant des compétences financières : celles de lieutenant de *baile general* et de lieutenant de trésorier général. Il est probable que l'union entre les Zanoguera et les Scrivá avait pour enjeu le contrôle de celle de *maestre racional*, charge suffisamment attractive pour constituer à elle seule la dot de Leonor Scrivá²⁹. En outre, Bernardino Zanoguera et Leonor Scrivá s'engageaient à participer à la constitution de la dot de la sœur de celle-ci, Angela, pour la somme de 150 livres³⁰. Enfin, Bernardino apportait à Leonor un certain nombre de biens : une ferme située dans la huerta de Valence, deux maisons dans la ville de Valence et une rente de 400 livres payée sur le majorat des Zanoguera, alors détenu par le père de celui-ci, don Alonso, capitaine général de l'île d'Ibiza.

Nous ignorons les conditions du contrat de mariage conclu entre Angela Scrivá et le seigneur de Gilet, Francisco LLansol de Romaní. À en croire le testament d'Angela, rédigé en 1629 alors qu'elle entamait son veuvage, c'est sur elle que s'est concentrée la totalité des biens libres de son père et, sans doute, de la dot de sa mère Rafaela de Castellví³¹. Ainsi, Angela put léguer au seigneur de Gilet, son fils, plusieurs bénéfices ecclésiastiques, et laisser à sa fille Victoria une maison et des propriétés situées sur les terres de la seigneurie de Gilet ; enfin, l'essentiel de ses biens, dont sa dot, revint à sa fille aînée Rafaela.

L'on remarquera qu'à l'occasion du mariage de ses enfants nés du second lit, Joaquín Scrivá renoua avec une pratique qui consistait à rechercher la consolidation de liens préexistants, familiaux ou politiques : les LLansol de Romaní étaient une des branches du lignage des Romaní, allié aux Scrivá, nous l'avons vu plus haut ; quant aux Zanoguera, ils faisaient partie de cette noblesse de service prospérant, comme les Scrivá, à l'ombre de la monarchie. Il s'agissait, semble-t-il, d'adopter une position de repli après les revers subis précédemment.

²⁸ ACA Sástago, Lío K, doc 7

²⁹ En fait, depuis l'exercice de Juan Jerónimo, la charge de *maestre racional* est assortie de celles d'alcaide des forteresses de Morella, Callosa et d'Olocau.

³⁰ ACP Protocolos n° 9069

³¹ ACP Protocolos n° 2526

Privé de son majorat, Joaquín Scrivá ne put transmettre sa charge de *maestre racional* et ses biens libres qu'au profit d'autres lignages que le sien. La perpétuation de celui-ci reposait désormais sur l'autre branche de la famille, celle que nourrissait son frère Onofre.

2 Le renouvellement

Le sort d'Onofre Scrivá et de sa descendance est bien plus heureux. Nous l'avons vu hériter par voie maternelle du majorat d'Argelita, conclure en 1571 un mariage intéressant pour lequel le père d'Isabel Ana Matheu consentit le versement d'une dot de 8 500 livres, être honoré avec ses deux frères d'un privilège de noblesse en 1577 avant de recevoir, en 1586, un habit de chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques³² et d'être nommé, la même année, *maestre de la Ceca* -la maison de la monnaie du royaume de Valence³³. Cette charge supposait d'importantes rentrées d'argent puisque son titulaire percevait un pourcentage sur les quantités de monnaie que l'on frappait à Valence.

L'essor d'Onofre Scrivá semble inversement proportionnel au déclin de son frère Joaquín. Alors que la descendance de ce dernier est accablée par la fatalité, Onofre ne manque pas d'héritiers mâles à qui transmettre un majorat dont personne ne vient lui discuter la propriété. Quand Joaquín cherche à unir son aîné à la branche collatérale d'un prestigieux lignage, Onofre, lui, n'hésite pas à marier le sien avec la petite-fille d'un notaire, Angela Beltrán, qui apporte une dot estimée à 15 000 livres³⁴. Enfin, alors que Joaquín ne peut prolonger au-delà de son gendre la tradition familiale du service du roi, la descendance d'Onofre tiendra le haut du pavé jusqu'à la réforme institutionnelle des décrets de *Nueva Planta*, au début du XVIII^e siècle.

Analysons les causes d'un tel succès où se conjuguent stratégie matrimoniale avisée, solidarité familiale et opportunisme politique.

Nous ne reviendrons que très brièvement sur le mariage de l'aîné de la lignée, Onofre, afin de mieux souligner que lui et son fils Pedro adoptèrent exactement la même stratégie. Tous deux choisirent une épouse de rang inférieur et richement dotée (8 500 livres pour le premier, 15 000 livres pour le second) assurant ainsi la stabilité économique du lignage Scrivá Zapata, que ce fût pour doter une fille ou pour transmettre un patrimoine à un fils. La dot apportée par Isabel Ana Matheu à Onofre est constituée de cens et d'argent comptant pour 8 000 livres, de bijoux et de vêtements pour 500 livres. Celle d'Angela Beltrán est composée de 1 000 livres d'argent comptant, 2 000 livres de bijoux et de vêtements et 12 000 livres correspondant à la valeur estimée de

³² AHN OM Santiago Exp 2728

³³ ACA Sástago, Lío B, doc 13

³⁴ ACA Sástago, Lío K, doc 11

l'escribanía de la cour de justice de 300 sous³⁵. Ces deux mariages illustrent une modalité bien connue d'ouverture de la noblesse à la roture moyennant la transmission d'un capital et, inversement, traduisent le désir d'intégration dans la noblesse d'une partie des élites urbaines ayant les capacités économiques de réunir une dot nettement supérieure à la moyenne³⁶.

À l'instar de son père, Juan Jerónimo, Onofre Scrivá et ses enfants bénéficièrent de la solidarité de leurs oncles et de leurs tantes. Ainsi, nous l'avons vu plus haut, Angela Mercader avait légué à sa fille Ana la somme de 1 500 livres. Celle-ci pouvait consacrer une quantité de 300 livres pour le salut de son âme, faire œuvre de charité ou récompenser les services de quelque domestique. Les 1 200 livres restantes devaient aider à la constitution de sa dot ou bien être transmises à l'héritier du majorat de Pedro Zapata de Mercader, Onofre Scrivá³⁷. Ana Scrivá, qui avait pris le voile et qui, décidément, avait le sens du sacrifice, avait hérité des biens de son oncle par alliance, don Juan Boyl, le mari d'Isabel María Scrivá. Elle choisit de les transmettre au fils aîné de son frère Onofre, c'est-à-dire, Pedro Scrivá, son neveu, qui occupait déjà d'une position prépondérante au sein de sa fratrie³⁸.

Il se produit ainsi un phénomène similaire à celui que l'on a relevé à propos de Juan Scrivá y de Romaní, arrière-grand-père de Pedro : la concentration du patrimoine d'un groupe de familles en faveur de celui de ses membres qui est en position de force. L'on peut avancer l'hypothèse que, en l'absence d'héritier mâle du côté de Joaquín Scrivá, tous les efforts du groupe se seraient reportés sur la branche familiale qui se trouvait le plus à même d'assurer la pérennité et la cohésion du lignage.

En effet, en 1612, le deuxième fils d'Onofre Scrivá, Onofre, épousa en seconde noces Jerónima Dixter qui lui apportait une dot de 10 000 livres³⁹. Or celle-ci n'était autre que la petite-fille de Jerónima Scrivá, sa tante, qui avait épousé le seigneur de Jalón et de Gata en 1550. Jerónima Dixter et Onofre Scrivá qui étaient donc cousins -il fallut demander une dispense papale-, reproduisaient l'alliance célébrée par la génération précédente, scellant l'union entre les Dixter et les Scrivá et assuraient la transmission d'un patrimoine que l'on peut qualifier de commun.

³⁵ Cette magistrature de la ville de Valence traite des affaires civiles concernant des litiges portant sur des sommes inférieures à 300 sous, c'est-à-dire, 15 livres.

³⁶ Selon une étude portant sur neuf cent soixante-sept dots de contrats de mariages réalisés à Valence montre que seulement deux cent vingt-sept dépassaient un montant de mille livres et cent vingt et une représentaient un capital supérieur à deux mille livres. Seulement douze dépassèrent les dix mille livres. Voir à ce sujet: Isabel Amparo, BAIXAULI JUAN "La dona davant la crisi económica del matrimoni: devolucions de dots en la València del segle XVII", *Estudis 18*, Departamento de Historia Moderna, Facultad de Geografía e Historia, Universidad de Valencia, Valence, 1993, p. 261-278.

³⁷ ACA Sástago, Lío I 2, doc 42

³⁸ ACA Sástago, Lío I 2, doc 49

³⁹ ADPV e. 1. 2. caja 3

Nous ne sommes pas renseignés avec la même précision sur les autres enfants d'Onofre Scrivá. Angela épousa le seigneur de Cárcer, Fabián Eslava, l'aîné de sa fratrie. Diego entra en religion. Dans son domaine, il joua un rôle de premier plan : membre de la compagnie de Jésus, comme son oncle Francisco, il fut recteur du collège de San Pedro y San Pablo ; en 1621, il fut habilité comme consultant du tribunal inquisitorial de Valence⁴⁰.

Trois des enfants mâles de cette fratrie exercèrent donc une activité au service de la monarchie : Diego au Saint-Office, Onofre occupa une charge de gouvernement en Sicile, Pedro, l'aîné, reçut de son père celle de *maestre de la Ceca* qu'il exerça, à partir de 1614, avec celle de receveur de la *bailía* de Valence.

Un autre constat s'impose : les premières années du XVII^e siècle voient le renforcement du monopole qu'exerce la noblesse de service sur l'appareil de l'État. En effet, trois des principales charges relatives à l'administration des finances du royaume de Valence étaient détenues par les Scrivá et les Zanoguera qui étaient apparentés. Pablo Zanoguera, puis son fils Miguel, se succédèrent à celle de lieutenant de trésorier général -le représentant dans le royaume de Valence du trésorier général de la couronne d'Aragon, membre du Conseil Suprême d'Aragon-, Bernardino Zanoguera fut *maestre racional* et son cousin par alliance, Onofre Scrivá, receveur de la *bailía*.

Le cas d'Onofre est doublement intéressant en ce qu'il illustre comment se conjuguèrent stratégies matrimoniales de consolidation économique du lignage et reconquête du pouvoir dans une sphère particulière, la financière, qui est le domaine de prédilection des Scrivá. Rappelons à ce propos que la transmission de la charge de *maestre racional* à Bernardino Zanoguera avait laissé les Scrivá en possession d'une charge qui valait davantage pour sa rémunération que pour son emprise politique : celle de *maestre de la Ceca*.

Dans ce domaine, les fonctions importantes n'étaient pas légion. Encore moins celles susceptibles d'être vacantes. À la *bailía* de Valence le poste clé était devenu celui de receveur⁴¹. L'évolution du statut des différents titulaires de ce poste, d'abord occupé par un noble puis par plusieurs individus au profil disparate (un *mercader*, un notaire, au moins trois anciens officiers municipaux) avant de retourner définitivement à la noblesse, présente un mouvement révélateur de la tentative avortée d'écarter celle-ci de l'exercice de cette charge, volonté qui se manifesta clairement pendant le règne de Philippe II, puis la monarchie laissa agir les acteurs en présence.

En 1599 on nomma à ce poste Jaime Beltrán. Sans présenter dans le détail la trajectoire de cet homme et de sa famille, ce qui donnerait matière à

⁴⁰ AHN Inq Leg 648 Exp 14

⁴¹ Pascal GANDOULPHE, *Au service du roi...*, op. cit., p. 73-85 et 424-440

une étude dépassant le simple cadre de cet article, il est nécessaire d'apporter quelques éléments permettant de le situer dans la société valencienne de son temps. Avant d'être nommé à la *bailía*, Jaime Beltrán avait exercé à deux reprises les fonctions de *racional* de Valence, l'homme du roi au sein de l'administration municipale⁴². Il appartenait à une famille de *ciudadanos*, et était le fils du notaire Juan Luis Beltrán qui comptait parmi sa clientèle quelques uns des membres des plus grandes familles de la noblesse valencienne. Son frère, San Luis Beltrán, fut aussi une figure emblématique de la vie spirituelle valencienne de la deuxième moitié du XVI^e siècle⁴³. La fortune personnelle de Jaime Beltrán lui avait permis de secourir, en 1589, la ville de Valence, menacée de manquer de blé, par l'achat de la cargaison de sept navires chargés de froment en provenance de Sicile. Apparemment spécialiste des affaires financières, comme son père, il avait travaillé pour le compte du duc de Segorbe et placé de l'argent conjointement avec don Cristóbal de Cardona, Amiral d'Aragon ainsi qu'avec don Felipe de Borja. Alors qu'il exerçait son deuxième mandat de *racional*, il avait été remarqué par le duc de Lerme et marquis de Denia qui occupait alors la vice-royauté de Valence.

Cette rencontre allait être le facteur décisif dans l'ascension de Jaime Beltrán vers de plus hautes sphères du pouvoir et de l'honneur. D'abord sa nomination au poste de receveur, alors qu'il n'était pas proposé par le vice-roi, fut le fait du marquis de Denia par l'intermédiaire du vice-chancelier Covarrubias, une créature du duc de Lerme que le ce dernier venait de faire nommer à ce poste⁴⁴. Le magistrat valencien décrivait ainsi Jaime Beltrán :

"oy es racional de la presente ciudad de Valencia, hombre de buena edad, de mucha bondad qualidad y hacienda, de grande inteligencia diligencia y confianza...de que podrá el duque de Lerma informar a V. Md. plenamente que le ha tratado mucho y deve conoscer bien."

Peu de temps auparavant, le même Covarrubias lui avait personnellement adressé le courrier l'avertissant que son *privilegio militar*, l'équivalent d'une *hidalguía*, venait d'être ratifié et l'assurant de son entier dévouement en vue de l'obtention de grâces royales de plus grande

⁴² ACA CA Leg 626 Exp 2/2

⁴³ Les renseignements concernant Jaime Beltrán proviennent des documents suivants : ACA CA Leg 864 Exp 151, 152, Leg 626 Exp 2/2, Leg 653 Exp 11/1, Leg 647 Exp 7/1, 2 et ACA Sástago Lío I 2 Doc 69, Lío K Doc11, Lío H 2 Doc 21, ainsi que de ma thèse de doctorat (voir note 1).

⁴⁴ Jaume PASTOR I FLUIXÀ, "Un jurista al servei de la monarquia. El vice-canceller Diego de Covarrubias", *Dels Furs a l'Estatut*, Actes del I ° Congrés d'Administració Valenciana : de la Història a la Modernitat, Generalitat Valenciana, Conselleria d'Administració Pública, Institut Valencià d'Administració Pública, Valence, 1992, p. 188-198

importance. Il recevrait un courrier de la même teneur du secrétaire Domingo Ortiz deux ans plus tard.

Jaime Beltrán était donc le maillon d'un des réseaux de la clientèle politique du duc de Lerme dans le royaume de Valence où il occupait le poste sensible de receveur de la *bailía*. Cela rendit sans doute ce *cavaller* de fraîche date, issu du patriciat urbain, plus intéressant aux yeux de certains nobles qui souhaitaient consolider leur pouvoir en exerçant une plus grande emprise sur les institutions, tout en se rapprochant de la clientèle du puissant marquis de Denia. Les Scrivá, étaient justement en mal d'activité. En outre, des liens existaient déjà entre les deux familles : la maison des Scrivá jouxtait celle des Beltrán, Place de l'Almodín, et le père de Jaime, le notaire Juan Luis Beltrán avait travaillé pour le compte de Juan Scrivá. C'était lui qui avait rédigé le contrat de mariage, en 1528, de Juan Jerónimo Scrivá et Angela Mercader. Tout cela conduisit au mariage conclu entre Angela Beltrán et Pedro Scrivá pour lequel Jaime Beltrán dota sa fille de la somme impressionnante de 15 000 livres.

C'est donc par le biais de ce mariage que les Scrivá retrouvèrent une place éminente au sein de l'élite de gouvernement du royaume de Valence : Pedro Scrivá y Zapata et ses descendants, Luis et Juan Scrivá récupérèrent, avec la bénédiction du roi et de son *valido*, la charge que la noblesse valencienne avait perdue soixante ans plus tôt. Ils contribuèrent ainsi à rétablir une emprise sur les finances du royaume qui leur avait échappée avec la charge de *maestre racional*. Constatons enfin que, vers la fin du siècle, nous ignorons la date exacte, Luis Scrivá de Romaní y Sans récupéra le majorat d'Elisenda de Romaní que les vicissitudes du destin avaient arraché à Joaquín Scrivá.

Conclusion

Malgré les lacunes de cette étude -mais peut-on prétendre à l'exhaustivité lorsqu'il s'agit de connaître la dynamique sociale et politique de groupes humains ayant appartenu à la moyenne noblesse des XVIème et XVIIème siècles ?-, il se dégagent quelques grandes lignes.

Une confirmation tout d'abord : la complémentarité des approches, politique et sociale, est nécessaire à la compréhension de la formation des élites dirigeantes par la médiation desquelles s'exerce le pouvoir monarchique. Une part non négligeable des alliances matrimoniales conclues par cette moyenne noblesse a pour objet de maintenir ou de renforcer le contrôle qu'elle exerce sur les institutions de l'État. Mais de telles entreprises ne sont viables que si l'assise économique de cette noblesse est solide. Assurer la stabilité passe par la mise en œuvre de stratégies de transmission du patrimoine exigeant la solidarité d'un groupe de lignages perpétuant, sur deux ou trois générations consécutives, des alliances parallèles, dans le cadre desquelles

circulent les biens transmis, qu'il s'agisse de biens libres ou de majorats : cas des Boyl / Scrivá de la première moitié du XVI^e siècle, ou des Dixer / Scrivá de la seconde moitié du siècle.

Un telle politique requiert la discipline de fratries entières : la frustration que supposent l'institution du majorat et la nécessité de constituer une dot à la hauteur des ambitions du lignage est adoucie par la mise en place de stratégies de solidarités intra-générationnelles (au sein d'une fratrie) comme extra-générationnelles (par voie latérale : oncle ou tante / neveu ou nièce). Cette pratique, qui consiste à pérenniser de véritables alliances lignagères, est aussi une sorte d'assurance contre les vicissitudes du destin en ce qu'elle permet de constituer un capital flottant passant d'autant plus facilement d'un lignage à l'autre qu'entre ces derniers les unions matrimoniales ont été nombreuses.

Le destin des Scrivá illustre en outre une certaine souplesse de ces pratiques : lorsque se produit la dissociation du lignage en deux branches, c'est sur la plus solide, plutôt que sur la plus ancienne, que se porte la solidarité du groupe. Lorsque tout semble perdu pour Joaquín Scrivá, privé de majorat et sans enfant mâle, alors, tous les efforts se portent sur Onofre Scrivá et sa descendance.

L'essor de cette nouvelle branche, qui porte désormais les espoirs du lignage et le déclin de l'ancienne, s'expliquent par plusieurs facteurs. Certains - la mort des enfants mâles de Joaquín-, sont le fait du destin. D'autres, moins aléatoires, découlent des choix différents opérés par les deux frères. Tous deux choisirent leurs épouses en dehors du système d'alliances qui avait permis la consolidation du lignage, mais ils mirent en œuvre des stratégies bien différentes. Joaquín misa sur la promotion par l'honneur -suivant une stratégie que l'on peut qualifier "d'hypergamique"-, au risque de s'unir, ainsi que ses enfants, à des lignages ne partageant avec eux aucun intérêt commun à long terme. En revanche, par leur mariage avec de jeunes femmes riches mais issues de groupes sociaux à l'affût d'une promotion dans la hiérarchie de l'honneur -une stratégie, cette fois, "hypogamique"-, que n'hésitèrent pas à mettre en place Onofre et son fils Pedro, il s'assurèrent, chacun, d'une descendance et d'un apport considérable d'argent frais.

Enfin, dans le cas de Pedro Scrivá, cette pratique "hypogamique" permit d'atteindre de multiples objectifs : engranger une fortune considérable et asseoir son emprise sur l'un des postes importants de la structure locale de l'appareil de l'État sont les plus visibles. Mais en toile de fond se profile l'ombre du duc de Lerme et de sa clientèle dont Jaime Beltrán était l'une des pièces clés au tournant du XVI^e siècle. Par son mariage, Pedro Scrivá scellait avant tout une alliance politique et ce, pour la plus grande gloire de son lignage.